

Conseil métropolitain du 5 juillet 2021

« La Métropole accélère la transition social-écologique, pour le climat, pour l'emploi et pour la justice sociale »

Depuis un an, la Métropole a considérablement rehaussé ses engagements pour la transition social-écologique. Face à l'ampleur du défi climatique et pour répondre à l'urgence économique et sociale, accentuée par la crise sanitaire, la Métropole redouble d'efforts pour le climat, pour l'emploi, et pour la justice sociale : création d'un tiers lieu culturel, renforcement de la sécurité industrielle, partenariat inédit et unique en France avec le Havre Seine Métropole dans le cadre d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), renforcement des moyens du GIEC LOCAL et lutte contre les inondations, plan sans précédent pour l'égalité entre les femmes et les hommes, lancement en septembre de 'Lovelov', un service de location de 2500 vélos à assistance électrique, installation d'une VéloStation et d'une Maison des transitions rue Jeanne d'Arc, déploiement d'un appel à projets 'Métropole Nourricière', définition d'un plan pour des services métropolitains sobres et exemplaires pour la transition écologique... Par ailleurs, la Métropole engage un nouveau partenariat en faveur des mobilités d'avenir avec Caux Austreberthe, renforce sa politique pour développer le covoiturage sur le territoire et déploie des moyens nouveaux pour le sport professionnel local.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie : « L'actualité récente nous rappelle plus que jamais la gravité de l'urgence climatique : pré-rapport alarmant du GIEC ayant fuité dans la presse, 'dôme de chaleur' au Canada, avec des températures frôlant les 50°C, multiplication des catastrophes naturelles... La situation doit nous alerter. Nous devons par ailleurs faire bloc, contre la crise économique et sociale, accentuée par la pandémie de Covid-19. La Métropole s'est puissamment engagée, depuis 1 an, en faveur de la transition social-écologique. Mais nous devons aller plus loin.

Nous engageons un partenariat unique et inédit en France : la signature d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) avec le Havre Seine Métropole. La part d'engagement de la Métropole Rouen Normandie et ses partenaires locaux s'élève à plus d'un milliard d'euros d'investissements sur notre territoire d'ici 2026. Nous allons par ailleurs renforcer considérablement les moyens du GIEC LOCAL, lutter contre le risque inondation, déployer 'Lovelov', un service de location de vélos à assistance électrique à tarification solidaire. Ils pourront être loués directement Rue Jeanne d'Arc, dans la nouvelle Vélostation qui ouvrira en septembre. Nous lançons un appel à projets 'Métropole Nourricière', pour encourager une agriculture et une alimentation biologique, locale et de qualité. Nous déployons un plan interne métropolitain, pour des services publics exemplaires aux pratiques sobres et durables. Pour une meilleure liaison avec Barentin et le développement des mobilités d'avenir, nous engageons avec Caux Austreberthe un partenariat d'entente, visant à favoriser les déplacements décarbonés entre nos pôles urbains. Et parce que nous souhaitons lutter contre l'autosolisme, nous engageons des études pour massifier le covoiturage sur l'ensemble du territoire métropolitain. Pour le rayonnement de notre territoire, nous déployons des moyens nouveaux en faveur du sport professionnel local, et nous lançons la création d'un tiers-lieu culturel, au cœur du quartier Flaubert. Au plus près des attentes exprimées lors de la concertation, ce projet s'intégrera pleinement à notre candidature Rouen, Capitale européenne de la Culture en 2028. Nous souhaitons en faire un lieu de culture, de loisirs, de partage, vecteur de nos ambitions en matière de transition social-écologique.

On se bat, on ne lâche rien. Pour le climat, pour l'emploi, pour la justice sociale et pour l'attractivité de notre belle Métropole. »

La Métropole engage la création d'un tiers lieu culturel : pour une Culture partout, pour tous, par tous !

À travers son concours aux équipements, aux manifestations, aux actions artistiques, culturelles et patrimoniales du territoire, la Métropole développe une politique culturelle visant la cohésion sociale, l'émancipation et le mieux vivre ensemble, le soutien, la promotion et la structuration des talents locaux et opérateurs culturels, ainsi que le développement, l'identité et l'attractivité de son territoire.

Une concertation citoyenne a été mise en place concernant l'aménagement du quartier Flaubert à travers des ateliers participatifs entre janvier et avril 2021, autour de la gestion des risques et de la nature et de la biodiversité en ville. Ces ateliers ont fait émerger une thématique transversale : l'engagement citoyen au sein du quartier. Cette thématique a fait ressortir la volonté des habitants d'avoir des lieux de vie, d'animation, des équipements publics de loisirs et de rencontres dans le quartier, impliquant associations et habitants.

Pour toutes ces raisons, la Métropole envisage de créer un tiers-lieu culturel, véritable lieu de vie d'innovation culturelle et économique, hybride par la mixité des usages proposés, des acteurs impliqués, des populations concernées et du modèle économique envisagé.

Ainsi, la Métropole inscrit son action sur le temps long : une dynamique d'équipements propice à outiller et à structurer le territoire, comme l'invite la démarche de labellisation Capitale Européenne de la Culture, dans laquelle la Métropole s'est engagée avec ses partenaires de la Vallée de Seine Normande. Ouvert, inclusif, pluri-disciplinaire, relié par la Seine aux autres structures du territoire et impliqué dans les réseaux normands, nationaux et européens, ce projet de tiers-lieu doit à terme, incarner cette dynamique qui nous porte vers 2028 et au-delà. Ce tiers lieu sera inséré dans le quartier Flaubert, sur le site du triangle de Béthencourt. Ce projet pourrait ainsi s'inscrire dans le périmètre de la ZAC Rouen Flaubert, sur un foncier dont l'acquisition est actuellement en cours de négociation avec le Grand Port Maritime de Rouen. La construction et l'exploitation du lieu pourraient associer des partenaires publics et privés. Le conseil du 5 juillet va permettre de lancer les études nécessaires au projet.

La sécurité industrielle au cœur de la mandature

- **Un nouveau partenariat avec l'Institut pour une culture de sécurité industrielle (Icsi)**

Le Conseil métropolitain a délibéré le 17 mai dernier pour adhérer à l'Institut pour une culture de sécurité industrielle (ICSI). Cette adhésion permet à la Métropole Rouen Normandie de construire un partenariat avec l'ICSI afin de développer dans la durée une culture du risque partagée pour toutes les parties prenantes du territoire.

Ce partenariat va se déployer autour de quatre axes :

Axe 1 : La mise en place d'une conférence riveraine afin d'associer concrètement les citoyens aux enjeux de sécurité industrielle ;

Axe 2 : L'amélioration des dispositifs d'alerte et d'information des populations et de gestion de crise, tant au niveau des outils techniques que des process ;

Axe 3 : La mise en place de dispositifs de formation et de sensibilisation aux risques pour les parties prenantes (grand public, scolaires et étudiants, élus, acteurs privés...) ;

Axe 4 : La participation à des travaux de recherche sur la thématique « risques et territoires ».

La convention proposée porte jusqu'à la fin de l'année 2021, afin d'initier ce partenariat. Celui-ci a vocation à associer d'autres partenaires dès 2022, notamment l'État et/ou la Région Normandie, et une nouvelle convention dans ce sens devrait être proposée au Conseil métropolitain de décembre 2021. L'engagement financier de la Métropole envisagé pour la mise en œuvre des quatre axes d'intervention est de 100 000 € HT en années pleines, et de 50 000 € HT pour 2021 (en plus du montant de l'adhésion).

- **La Métropole soutient le projet COP HERL de l'Université de Rouen : pour une meilleure compréhension de l'incendie du 26 septembre 2019 et une amélioration de la sécurité industrielle**

L'incendie majeur qui s'est produit sur les sites de Lubrizol et Normandie Logistique constitue un événement exceptionnel, déjouant les stratégies industrielles et publiques de prévention et de précaution, et créant des pollutions inédites liées à la combustion de nombreux produits chimiques pouvant conduire à des effets très peu, voire non documentés. Le projet COP HERL (COnséquences Potentielles pour l'Homme et l'Environnement, perception et RésiLience) fédère 19 laboratoires normands pour une centaine de personnels et vise à caractériser non seulement les risques physico-chimiques, environnementaux et sanitaires, mais aussi la perception sociétale de ceux-ci dans le cadre d'un vaste projet pluridisciplinaire.

L'intérêt et l'originalité de ce projet sont de mettre en place une synergie entre toutes les disciplines, afin d'aboutir à des objectifs ambitieux consistant à caractériser l'incendie et ses conséquences potentielles sur l'environnement et l'Homme, et à apporter des réponses sur la perception des risques, la gestion de crise et la résilience du territoire.

La participation de la Métropole de 86 000 euros est fléchée sur la partie du projet relative aux perceptions sociales de l'incendie et aux capacités de résilience des systèmes sociaux impactés. Il repose sur la mobilisation de 10 laboratoires de Sciences Humaines et Sociales qui ont l'expérience et l'habitude de travailler ensemble au sein de l'IRIHS (Institut de Recherches Interdisciplinaires Homme et Société), structure Fédérative de Recherche de Sciences Humaines et Sociales (SHS) de l'Université de Rouen Normandie. Le soutien métropolitain à l'Université de Rouen permettra de financer un ingénieur d'étude, un ingénieur de recherche et un chercheur postdoctoral.

Une première en France : la Métropole Rouen Normandie et Le Havre Seine Métropole signent ensemble leur Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) avec l'État

Le dispositif des Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE), sur la base d'un projet de territoire et du dialogue entre l'État et les collectivités territoriales, porte des actions qui visent à atteindre des objectifs locaux, contributeurs d'enjeux nationaux, européens et internationaux, sur des défis majeurs relatifs à la décarbonation de la production d'énergie en 2050, au développement d'une nouvelle économie (circulaire, décarbonée, résiliente, solidaire), à la création d'emplois, à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles (eau, sol, infrastructures agroécologiques, minéraux rares...).

La Métropole, très engagée sur le sujet de la transition écologique et sociale, notamment à travers son PCAET, son Contrat de Transition Ecologique, sa démarche de COP21, renforce cet engagement dans les mois et années à venir avec l'ensemble de ses partenaires et acteurs du territoire, dont les communes. Aussi, la conclusion d'un CRTE, et sa déclinaison opérationnelle jusqu'en 2026, permet d'établir un premier cadre clarifiant les différentes interventions financières de l'État à court terme au titre de la relance et de préparer son accompagnement dans les prochaines années.

Les réflexions engagées dans le cadre de l'Axe Seine ont donné lieu à des échanges entre Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie, et Édouard PHILIPPE, Maire du Havre, Président du Havre Seine Métropole. Ces échanges ont permis d'identifier des enjeux partagés forts de transition écologique entre les territoires havrais et rouennais, pouvant être portés ensemble dans le cadre d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique. Aussi, Le Havre Seine Métropole et la Métropole Rouen Normandie ont décidé d'établir ensemble un contrat commun avec l'État. Une telle démarche établie entre deux grandes métropoles et l'État est une première en France.

En effet, l'ambition partagée des deux territoires retranscrite dans ce contrat trouvera une expression particulièrement convergente autour de thématiques telles que la décarbonation de flottes de véhicules, le développement d'une filière hydrogène, la réhabilitation thermique de bâtiments, l'agriculture pour une alimentation responsable, la renaturation des espaces, la logistique fluviale, en partenariat étroit avec les ports maritimes, et la culture pour une attractivité accrue de l'axe Seine. Dans le cadre de ce CRTE, la CU havraise et la Métropole rouennaise impulsent une dynamique d'entraînement de leurs communes membres, qui participe de la transition écologique et sociale.

Au total, plus d'un milliard d'euros de projets pourraient être engagés par la Métropole Rouen Normandie, ses communes et ses partenaires sur la période 2021-2026, le territoire havrais comptabilisant des investissements à hauteur de près de 600 M€. Des rencontres annuelles entre les partenaires, la Métropole Rouen Normandie, le Havre Seine Métropole et l'État permettront d'établir les actions à réaliser chaque année et les modalités de soutien financier de la part de l'État.

Les leviers financiers de l'État au titre du CRTE sont, cette année, ceux mis en œuvre dans le cadre du plan de relance national : Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), DSIL rénovation énergétique, DSIL exceptionnelle mais également les crédits obtenus en réponse à des appels à projets

punctuels (friches, numérique, mobilité active, biodiversité, PAT...) ou des crédits gérés par les opérateurs tels que l'ADEME, l'Agence de l'Eau ou encore la Banque des Territoires.

Au total, l'État s'engage en 2021 au titre de la DSIL à près de 11,7 millions d'euros pour des projets inscrits au titre du CRTE sur le territoire métropolitain. Des crédits complémentaires pourraient être sollicités sur les actions recensées dans le cadre du CRTE auprès de la Région Normandie, du Département de Seine-Maritime ou de l'Europe.

La Métropole renforce la valorisation de ses espaces forestiers et acquiert 10 hectares de parcelles boisées

Dans le cadre de sa compétence en matière de définition et de mise en œuvre d'une politique écologique urbaine, de préservation et de valorisation des espaces ruraux, forestiers et des paysages dans l'agglomération, la Métropole souhaite favoriser activement la gestion durable des forêts sur son territoire mais aussi approvisionner la filière bois et sécuriser en partie ses propres besoins.

Dans cette optique, la Métropole a pris connaissance de la mise en vente de deux parcelles forestières enclavées figurant au cadastre de la commune d'Amfreville-la-Mivoie d'une contenance totale de 98 159 m². Leur maîtrise foncière publique globale permettra d'en assurer une gestion durable et concertée, en faveur des enjeux écologiques et d'accueil du public sur le secteur au travers notamment de nouveaux circuits de promenade. Elle permettra enfin d'optimiser les opérations sylvicoles de valorisation de ces boisements.

Engager massivement la transition écologique du territoire : la Métropole renforce les moyens du GIEC local et la lutte contre le risque inondation

Créé dans un premier temps en 2018, l'ambition du GIEC LOCAL est de fournir une expertise approfondie des impacts du changement climatique et de ses conséquences à l'échelle locale autour de plusieurs thématiques : climat, psychologie sociale, ressources en eau, agriculture, biodiversité, qualité de l'air, santé publique, urbanisme, architecture, mobilités, énergie, économie et sciences politiques. Cette expertise prend la forme de synthèses regroupant et confrontant les principales conclusions de la littérature scientifique, qui sont ensuite vérifiées et complétées par la vision d'autres spécialistes du territoire.

Le GIEC LOCAL a déjà produit six synthèses concernant les thématiques suivantes : climat, psychologie sociale, ressource en eau, forêt (volet biodiversité), qualité de l'air et santé publique. Ces travaux ont mis en évidence la nécessité de renforcer les connaissances à l'échelle locale sur le changement climatique. L'objectif final est d'aboutir, avec la Métropole, à une stratégie et à un plan d'actions pour l'adaptation du territoire au changement climatique, qui viendront s'intégrer dans le PCAET.

Partageant ces mêmes objectifs, l'ensemble des partenaires du GIEC LOCAL souhaitent consolider et pérenniser ce projet de recherche multi-partenarial à travers une convention-cadre prenant effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties prenantes, et rétroactivement à partir du 1er juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2024 à l'issue duquel elle fera l'objet d'un bilan.

Cette Convention-Cadre s'accompagnera de conventions annuelles d'application, permettant de planifier un programme annuel et pluriannuel d'actions, et d'assurer une répartition des subventions allouées par la Métropole pour les divers projets envisagés.

Dans ce cadre, il est donc proposé d'approuver les termes de la Convention-Cadre et les conventions d'application du programme d'actions de l'année 2021 entre :

- la Métropole et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie,
- la Métropole et l'Institut polytechnique UNILASALLE,
- la Métropole et l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable,
- la Métropole et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité, et l'aménagement (CEREMA).

La Métropole va ainsi participer aux missions du GIEC LOCAL et de ses partenaires à travers une subvention de 46 425 € pour l'année 2021, soit environ 66 % du montant total des actions.

Par ailleurs, en matière de lutte contre les inondations, le 22 février 2021, le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet Coordonnateur du Bassin Seine-Normandie, a sollicité l'avis de la Métropole Rouen Normandie sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2022-2027 en tant que partie prenante au titre de sa compétence en matière d'urbanisme et d'aménagement de l'espace. Il est proposé de confirmer l'avis favorable de la Métropole Rouen Normandie tout en transmettant des observations de nature à sécuriser la bonne application du PGRI.

Enfin, il est proposé aux élus métropolitains de consolider le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'échelle du Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) Rouen-Louviers-Austreberthe. Ce programme a pour objet de mobiliser les partenaires que sont les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau, la Métropole Rouen Normandie (chef de file), le Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec, la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et le Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Austreberthe et du Saffimbec autour d'une approche intégrée de prévention des inondations afin de réduire les dommages aux personnes et aux biens. La Métropole s'engage à participer au financement d'études visant à lutter contre les inondations et leurs effets sur le territoire.

La Métropole adopte un plan d'action 2021-2026 pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations de genre

Malgré des avancées dans plusieurs domaines ces dernières années, des inégalités de tous ordres subsistent encore entre les femmes et les hommes. La Métropole est signataire de la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale qui a pour but d'agir en faveur d'une plus grande égalité pour toutes et tous. Cette charte, établie en 2006 dans le cadre d'un projet soutenu par la Commission Européenne, s'adresse aux collectivités afin de leur permettre de formaliser et de développer leur engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit, dans son article 1er, que « *l'État et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée* ».

Notre Établissement s'est engagé, dès 2014, dans un premier plan triennal (2014-2016) en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, et dans la continuité, un second plan a été adopté pour la période 2017-2019. Chaque année, un bilan annuel des actions menées est présenté à l'assemblée délibérante.

Afin de renforcer son engagement et son action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, la Métropole propose d'actualiser son plan égalité actuel, pour la période 2021-2026, qui portera sur les domaines suivants :

- **Axe 1 : développer une culture de l'égalité au sein de la Métropole**
- **Axe 2 : favoriser l'égalité femmes-hommes dans nos politiques publiques**

La Commission de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (CLDE) est chargée du suivi partenarial de ce plan d'actions.

Le détail de ce plan d'action ambitieux pour 2021-2026 comprend au total 79 projets, soit plus de 50% de nouveaux projets par rapport au plan précédent. Il sera prochainement consultable au lien suivant : <https://www.metropole-rouen-normandie.fr/egalite-hommes-femmes>

Ouverture de la vélostation et d'un espace de préfiguration de la Maison des Transitions rue Jeanne d'Arc à Rouen

Dès septembre 2021, la vélostation ouvrira ses portes au 78 rue Jeanne d'Arc, offrant au public l'accès à un tout nouveau service de location de vélos, notamment à assistance électrique : « Lovelo » ! À la même adresse, une première préfiguration du projet de la Maison des Transitions est prévue pour une ouverture à partir du 3^{ème} trimestre 2021. Afin de définir quelles structures occuperont ces espaces et contribueront ainsi à la co-construction du projet de la future Maison des Transitions, la Métropole lance un appel à candidature à compter du 8 juillet.

- **« Lovelo » : le nouveau dispositif de location de vélos en service dès le mois de septembre !**

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et « l'Accord de Rouen pour le Climat » du 29 novembre 2018 ont fixé à 2030 :

- un objectif de 5 % de part modale vélo à l'échelle de la Métropole Rouen Normandie,
- un objectif de 10 % de part modale vélo sur la zone urbaine dense (Rouen et sa première couronne).

Pour aller plus loin et toucher en particulier le public modeste qui n'a aujourd'hui pas accès aux VAE en raison de freins financiers, il sera mis place, en septembre 2021, un service de location de vélos moyenne et longue durée proposant à la location des vélos de ville à assistance électrique et quelques vélos spéciaux (vélos cargos à assistance électrique et vélos pliants mécaniques), avec une grille tarifaire adaptée. Ce service permettra plus globalement de promouvoir l'usage de ce mode de transport dans son ressort territorial, notamment en direction des employeurs, pour faciliter l'intermodalité et permettre de découvrir la pratique du vélo à assistance électrique, du vélo cargo ou du vélo pliant.

À terme, en 2023, le service sera constitué d'une flotte d'environ 2 500 Vélos à Assistance Electrique, 50 vélos pliants et 27 vélos cargos. Le budget nécessaire pour la constitution de cette flotte est estimé à 3,6 millions d'euros HT d'ici 2023.

Cette offre sera organisée à la Vélostation au 78 rue Jeanne d'Arc. Elle sera complétée par deux agences itinérantes et des points relais portés par des communes partenaires. Plus spécifiquement, les agences itinérantes faciliteront la projection du service sur l'ensemble de la Métropole, notamment dans les territoires ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). La location des vélos sera limitée à un mois pour les entreprises, à un an pour le grand public, et pourra être prolongée au-delà de la première année sur prescription d'un intervenant social pour le public aux revenus modestes ainsi que pour les étudiants.

- **La Métropole lance un appel à candidature d'occupation de l'espace de préfiguration de la Maison des Transitions**

Dans l'attente de son ouverture, une première préfiguration du projet de la Maison des Transitions est prévue à partir du 3ème trimestre 2021, conformément à la délibération du Conseil du 22 mars 2021. En effet, la présence de bureaux au-dessus de la future Vélo-station offre l'opportunité pour la Métropole, en tant que locataire au titre d'un bail commercial, de disposer pendant 1 ou 2 ans d'un espace intermédiaire, permettant de préfigurer les missions, les besoins et le fonctionnement de la future Maison des Transitions, l'objectif étant de favoriser l'émergence de projets collaboratifs et innovants.

Afin de définir quelles structures occuperont ces espaces et contribueront ainsi à la co-construction du projet de la future Maison des Transitions, la Métropole lance un appel à candidatures, dont le dossier sera disponible sur NotreCop21.fr à compter du 8 juillet 2021. Les candidatures devront être envoyées au plus tard le 15 août 2021.

Seront prioritaires les associations qui visent, dans leur objet social, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, ou encore la sensibilisation des publics à l'éco-mobilité, à la lutte contre les émissions de Gaz à Effet de Serre, à la prévention des déchets ou à l'amélioration de la qualité de l'air. Le lieu pourra accueillir les salariés et les bénévoles des associations. Le nombre d'associations retenues dépendra donc des besoins de bureaux recensés par association. Seront également prioritaires les associations qui ne disposent pas actuellement de bureaux ou de locaux.

La Métropole s'engage pour une alimentation locale, durable et de qualité via un nouvel appel à projet et l'adoption d'une charte « Métropole Nourricière »

Dans le cadre d'un « appel à initiatives » diffusé sur le site internet de la Métropole de façon permanente, les porteurs de projets de compostage collectif et de jardins partagés peuvent solliciter la Métropole, pour la mise à disposition gratuite de matériels (composteur collectif, récupérateur d'eau de pluie etc), la formation et la sensibilisation des acteurs sur le compostage partagé et les pratiques de jardinage durable.

Pour répondre à l'ambition d'engager la transition social-écologique et alimentaire de son territoire, la Métropole Rouen Normandie propose, au travers de l'appel à projets « Métropole Nourricière », de développer un nouveau programme d'accompagnement des projets de jardins et d'espaces nourriciers. Ce dispositif remplacerait ainsi l'actuel appel à initiatives, tout en renforçant la boîte à outils proposée et le soutien à l'investissement, en élargissant à la fois le périmètre, les structures éligibles et surtout l'ambition des projets, de façon à soutenir plus efficacement leur vocation « nourricière » de production alimentaire, leur caractère innovant et leur possible évolution en projets plus structurants pour l'offre locale de fruits et légumes.

La nouvelle qualification « d'espaces nourriciers » proposée, complémentaire à celle du jardin partagé « classique », pose clairement la nouvelle ambition véritablement « nourricière » des projets attendus : ainsi, en plus des jardins de plantes potagères et petits fruitiers, les projets de vergers-potagers comportant une activité de production alimentaire complémentaire (production de protéines végétales, poulailler, ruche...), les forêts comestibles (plantation d'arbres à fruits comestibles intégrant un jardin potager), les jardins de productions alimentaires en reconquête de lieux abandonnés ou à requalifier, les cultures potagères sur un trottoir (en pied d'arbres ou en bacs...) ou sur un toit, et le maraîchage bio dans le but de fournir, en circuit court, une cantine, une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP), une épicerie sociale, une association de lutte contre la précarité alimentaire, pourraient bénéficier de l'accompagnement de la Métropole.

Les projets présentés doivent par ailleurs répondre aux conditions définies dans la « charte d'engagement Métropole Nourricière » adoptée par la Métropole, qui précise notamment les modalités de culture, respectueuses de l'environnement (sans pesticides, ni produits chimiques), de suivi en termes de production, d'animation du lieu etc.

Toutes les informations sur cet appel à projet ainsi que le dossier de candidature seront disponibles sur le site internet de la Métropole, à compter du 12 juillet 2021. Les candidatures devront être envoyées au plus tard le 8 septembre 2021.

La Métropole définit de nouvelles orientations pour un fonctionnement exemplaire et sobre de ses services en faveur de la transition écologique

A l'occasion de la première année de mandature, la transition écologique est devenue un axe prioritaire d'intervention. Dans le cadre de l'exercice de leurs missions, l'ensemble des services et agents de la Métropole contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques de la transition social-écologique de l'Établissement dans ses nombreux domaines de compétences.

En complément de ce qui est déjà en œuvre, la Métropole souhaite s'engager plus fortement dans une démarche de « Métropole exemplaire », que ce soit au niveau de la maîtrise des consommations d'énergie, de la réduction de l'empreinte carbone et des émissions de polluants atmosphériques liées à son patrimoine, son fonctionnement et l'exercice de ses compétences.

La Métropole décide donc d'engager un plan d'action autour des orientations suivantes :

Orientation I - Favoriser, dans la gestion des sites métropolitains, la performance énergétique et le développement des énergies renouvelables : être économe dans la gestion de son patrimoine et maîtriser ses consommations énergétiques et les consommations d'eau

Orientation II - Promouvoir la mobilité durable au sein des services de la Métropole : gérer durablement la flotte automobile et modifier les habitudes de déplacement des agents

Orientation III - Intégrer les critères environnementaux dans le fonctionnement internes des services : optimiser l'utilisation du papier et du plastique et rationaliser les actions collectives et individuelles des agents

Orientation IV - Promouvoir le recyclage, le réemploi et le caractère durable des matériels et matériaux, de maintenance et d'équipement des locaux de travail : garantir l'achat durable et solidaire et soutenir les démarches de réemploi et de recyclage

En parallèle, la Métropole adopte un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables visant à :

- prendre en compte la transition écologique, la biodiversité, les impacts environnementaux et la santé dans les marchés publics,
- favoriser la commande publique éthique, socialement responsable (insertion sociale, handicap, lutte contre les discriminations, achat éthique),
- simplifier et faciliter l'accès à la commande publique pour le tissu économique local.

Les pôles urbains de Barentin et Rouen engagent un nouveau partenariat pour des mobilités durables et des liaisons plus efficaces

Le 4 décembre 2020, les Présidents de la Métropole Rouen Normandie et de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe, Nicolas Mayer-Rossignol et Christophe Bouillon, saisissaient le Premier ministre de leur volonté d'améliorer les liaisons entre les deux territoires par un renforcement des transports collectifs et une diminution de l'empreinte carbone générée par les déplacements domicile-travail et les transports quotidiens en voiture. Ils appelaient de leurs vœux un soutien renforcé de l'État dans le cadre du Plan de Relance sur ce projet et faisaient deux propositions :

- la fusion des gares de Pavilly et de Barentin afin d'en faire un véritable pôle multimodal sur la ligne ferroviaire Rouen-Le Havre,
- le développement d'une ligne régulière de bus à haut niveau de services sur les « délaissés » de l'autoroute A150.

Dans l'attente de la réponse de l'État, les deux EPCI ont d'ores et déjà engagés les premiers échanges permettant de soutenir et concrétiser cette initiative. Ils proposent d'établir entre eux une « Entente » via une convention, telle que prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales, afin de coordonner leurs actions en la matière. Le projet de convention, d'ores et déjà adopté par le Conseil communautaire de la CCCA, permet de structurer le cadre d'échange ainsi défini sur l'ensemble des expérimentations et études qui seront réalisées à cette fin.

Elle précise les sujets qui font d'ores et déjà l'objet d'un accord de coopération entre les deux EPCI : études de faisabilité de la création d'un transport en commun à haut niveau de service sur l'A150, mise en place d'une application de covoiturage commune sur les deux périmètres, participation conjointe des deux EPCI aux études sous maîtrise d'ouvrage de la Région pour la création d'un pôle multimodal, raccordement des voies vertes des deux EPCI par la création d'un tronçon entre les communes de Villers-Ecalles et Saint-Pierre-de-Varengeville. Le cas échéant, elle donnera lieu à des avenants permettant de préciser les conditions de participation des EPCI au fur et à mesure de l'avancée des projets.

La Métropole développe des expérimentations fortes en soutien au covoiturage sur l'ensemble du territoire

La politique de covoiturage que la Métropole souhaite promouvoir s'articule autour de la massification des offres de covoiturage.

Pour ce faire, deux types de covoiturage complémentaires sont priorisés :

- un covoiturage dont la mise en relation préalable est nécessaire :

Les conducteurs et covoiturés se fixent un rendez-vous planifié à l'avance, à un endroit librement convenu, les trajets sont libres.

L'expérimentation de covoiturage pour les trajets domicile-travail a été lancée auprès d'employeurs majeurs de 6 zones d'emploi en septembre 2020. Celle-ci se terminera en décembre 2021. Il est proposé d'élargir ce service de covoiturage à l'ensemble des habitants et des agents de la Métropole à compter du 1^{er} septembre 2021. La Métropole Rouen Normandie a contracté avec la société KLAXIT par le biais de commandes auprès de l'UGAP pour un montant de 272 120,40 € TTC dont 233 391,60 € sont financés par le programme CEE (Certificat d'Economie d'Energie), le programme « Tous covoitureurs » de KLAXIT ayant été sélectionné.

Dans le cadre de cette expérimentation avec l'opérateur de covoiturage KLAXIT, la Métropole verse une aide financière dans la limite des 40 premiers kilomètres. Le conducteur reçoit un forfait de 2 € pour un trajet de moins de 20 km et par passager et il reçoit un forfait de 2 € + 0,10 € / km et par passager pour un trajet compris entre 20 et 40 km. Au-delà des 40 km, le passager paie au conducteur 0,10 € / km. Le dispositif est donc financé par le programme CEE et la Métropole Rouen Normandie. Les conducteurs salariés d'une entreprise engagée dans le programme CEE sont rémunérés à hauteur de 72 900 € TTC par ce programme.

- un autre système de covoiturage inspiré du fonctionnement des transports en commun qui s'apparente à une sorte d'auto-stop numérique :

Les conducteurs et covoiturés se rejoignent à des arrêts préétablis sur des axes à forte circulation, ce qui constitue une ligne avec un itinéraire déterminé et une signalétique spécifique.

Le conducteur inscrit au service s'engage à prendre le covoituré qui se présente sur son trajet. Avant de partir, il déclare son trajet sur l'application et perçoit une indemnité par trajet effectué. Le passager signale sa présence lorsqu'il est arrivé au point d'arrêt. Le conducteur est averti de la présence d'une personne attendant à un arrêt situé sur son parcours et ayant la même destination.

Le programme Mobilité Intelligente pour tous de la Métropole, lauréat de l'appel à projet Territoires d'Innovation, inclut une étude d'opportunité pour le déploiement de lignes de covoiturage sur le bassin de mobilité rouennais.

Deux lignes semblent présenter un fort potentiel de covoiturage et feront l'objet d'études complémentaires :

- ligne Yvetot-Barentin-Rouen desservant le centre de Rouen, la Zone commerciale du Clos aux Antes, le centre de Barentin, via un trajet direct A150. Cette expérimentation permettra d'alimenter la réflexion sur la création d'une voie réservée aux covoitureurs sur l'A150 et d'une ligne de bus Rouen-Barentin. Cette ligne s'inscrit dans l'axe de coopération avec « Caux Austreberthe »,
- ligne Val de Reuil-Rouen desservant le centre de Rouen, Le Madrillet, les ZAE de la CASE. La Métropole Rouen Normandie va étudier la mise en place de ces « lignes à fort potentiel de covoiturage ».

La Métropole consolide son soutien au sport professionnel : plus de 7M€ sur trois ans engagés pour des clubs du territoire

L'US Quevilly Rouen Métropole Football, le Rouen Métropole Basket-SPO, le Rouen Hockey Elite et le Normandie Rugby Club sont accompagnés par la Métropole sous la forme :

- de subventions, dans le cadre de programmes de mission d'intérêt général présentés à la Métropole chaque saison sportive,
- d'achat de prestations de communication et relations publiques, dans le cadre de marchés d'achat de prestation de services signés par la Métropole avec chaque club.

Ces 4 clubs sont des clubs professionnels et disposent d'un statut de société sportive. Il est proposé de conclure avec ces 4 clubs une convention de partenariat sur 3 saisons sportives (2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024) afin de conforter leur projet sportif au service du rayonnement du territoire et de la dimension solidaire de la politique sportive de la Métropole : actions en faveur de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre toutes les formes de discriminations, de la santé par le sport et de l'accompagnement éducatif.

Une enveloppe de 2,334 millions d'euros sera affectée annuellement au financement de ces clubs, répartie comme suit :

- 587 000 € à la SASP Rouen Métropole Basket-SPO,
- 800 000 € à la SASP USQRM Football,
- 395 000 € à la SASP RHE 76,
- 552 000 € à la SASP Normandie Rugby Club.

Contact presse

Perrine BINET

Attachée de presse

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05